 Dialogue social du 27 septembre 2018

La réunion s’est déroulée dans un climat d’échange intéressant.

1/ Sur les modifications de postes (suppressions, modifications..) la CFDT s’est abstenue en expliquant son vote :  
- pour l’instant la transparence n’est pas suffisante quant aux critères qui guident la dotation des établissements en postes… la grille de dotation serait en cours d’élaboration, la CFDT insiste pour que les organisations syndicales soient consultées  
- il reste trop de postes gelés dans les lycées.

2/ Suite des négociations  
Il est confirmé que les engagements de Juillet de la Présidente seront tenus : remettre en débat certains points du contrat social global :  
- traitement des heures écrêtées  
- RIFSEEP (sachant qu’actuellement tous les décrets ne sont pas sortis). Le bilan est annoncé pour décembre 2018 « avec des ajustements si nécessaires »  
- La CFDT demande la programmation des groupes de travail sur tous les éléments qui jouent pour la CAP : nous refusons une année de plus sur « critères simplifiés », et voulons mener à bien les négociations promises comme sur la carrière des agents d’accueil des lycées par exemple. Il est répondu : « à partir d’octobre »… nous serons très vigilants !  
La CFDT prépare des propositions sur ces questions.

3/ Complémentaire Santé et Prévoyance  
Le CT du 27/09 a émis un avis favorable à la dénonciation du contrat avec Intériale et au passage à la labellisation.  
La CFDT a voté pour, sous réserve d’une participation satisfaisante …. Sans avoir encore de montant, on sent que la collectivité s’oriente vers une participation qui pourrait apporter un vrai plus … ? Suite au prochain épisode : AU CT du … novembre.  
Le DGS réaffirme la volonté de la Région d’être très incitative sur la Prévoyance. C’était la demande de la CFDT.  
Pour les adhérents Intériale, comme nous l’avons dit hier, la Région s’engage   
- à les informer personnellement (ils n’ont pas à résilier eux-mêmes leur contrat, puisque la résiliation du contrat de groupe est globale et faite par la Région)  
- A prendre les mesures nécessaires pour qu’il n’y ait pas de rupture de couverture.

3/ Les astreintes  
Mise en place d’astreintes harmonisées et formalisées pour :  
- les astreintes techniques sur les bâtiments du siège  
- les chauffeurs le week-end  
- les agents des UT à la semaine  
- les agents de direction (DG-DGA)

Sur les astreintes techniques, la CFDT demande que les astreintes ne soient pas positionnées sur des jours de récupération comme le permet le texte …le DG convient qu’il faut éviter dans toute la mesure du possible.

L’administration précise que la réponse à une intrusion n’est en aucun cas une intervention physique de l’agent d’astreinte : intervention de l’entreprise de sécurité, puis le cas échéant, l’agent d’astreinte intervient pour réparer le carreau cassé, la porte fracturée …

Pour les astreintes chauffeurs : même si un agent en chaîne des trajets programmés le samedi et des interventions le dimanche, l’astreinte décisionnelle fera respecter les temps de repos légaux.  
Les agents pourront partir avec une voiture le vendredi soir, mais leur astreinte commence le samedi.  
La CFDT demande :  
- l’affichage des plannings  
- qu’il soit veillé à ne pas dépasser 25H supplémentaires par mois, pour que toutes soient rémunérées.  
Ces demandes sont entendues.

Pour les astreintes des UT  
Les astreintes se feront d’un jour de semaine à un jour de semaine (pour ne pas empiéter sur week-ends).

Pour toutes ces astreintes, il faut croiser avec le règlement du temps de travail du siège. Ainsi par exemple les heures de nuit sont fixées de 22H à 5H  
  
Pour la rémunération des astreintes, la CFDT relève que « Les montants de l’indemnité d’astreinte d’exploitation et de l’indemnité d’astreinte de sécurité sont majorés de 50% lorsque l’agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours francs avant le début de cette période (article 2 de l’arrêté du 24 août 2006). »

Le DGS affirme « Nous respecterons le cadre règlementaire dans toutes ces subtilités, y compris celle relevée par la CFDT »

Sous réserve de toutes ces remarques, la CFDT vote pour.

4/ Questions diverses … et néanmoins importantes soulevées par les organisations syndicales :

4.1 Avancée du Pôle Viotte  
A la CP d’octobre : achat immobilier  
Intégration dans les locaux : 2021.  
Tous les services hors Square Castan et Delavelle iront au Pôle Viotte.  
Une bonne nouvelle : la problématique du stationnement n’est pas laissée à la charge de chaque agent, comme c’était le cas en début de projet.  
Il y aura des places de stationnement pour les véhicules de service, mais aussi une recherche de stationnement sans frais à proximité pour les agents … en plus des transports en commun bien sûr.

4.2 Avenir du service apprentissage.  
La loi « Choisir … » a renvoyé l’apprentissage hors du champ de la Fonction publique, aux branches professionnelles.

La Région garantit :  
- que les agents ne sont reversés au Centre de gestion  
- qu’il y aura maintien de la Direction actuelle, avec une part d’action apprentissage (soutien à l’investissement dans les CFA, péréquation entre les centres ...)  
- qu’il n’y aura pas d’agents en surnombre

Cette loi a également attribué aux Régions la compétence Orientation (ex. ONISEP). Sur ce point on est en attente de décrets d’application. Et d’ailleurs les agents seront impactés à des dates différentes. La Région prévoit un accompagnement pour les agents qui auraient besoin d’une reconversion professionnelle.  
Elle mène (jusqu’à février 2019) une étude interne sur le meilleur positionnement de la mission « Orientation » dans l’organigramme.

4.3 Chèques-déjeuner  
Le retour au papier n’est pas envisagé puisque la carte sera le seul support en 2020.  
La DRH a saisi l’opérateur des dysfonctionnements que nous avons signalés.  
Le marché court avec cet opérateur jusqu’au 31/12/2019, il ne peut donc être dénoncé dans l’immédiat

La réunion s’est déroulée dans un climat d’échange intéressant.

1/ **Sur les modifications de postes** (suppressions, modifications..) la CFDT s’est abstenue en expliquant son vote :  
- pour l’instant la transparence n’est pas suffisante quant aux critères qui guident la dotation des établissements en postes… **la grille de dotation serait en cours d’élaboration, la CFDT insiste pour que les organisations syndicales soient consultées**  
- il reste trop de postes gelés dans les lycées.

**2/ Suite des négociations**  
Il est confirmé que les **engagements de Juillet de la Présidente seront tenus** **: remettre en débat certains points du contrat social global :**  
- traitement des **heures écrêtées**  
- **RIFSEEP** (sachant qu’actuellement tous les décrets ne sont pas sortis). Le bilan est annoncé pour décembre 2018 « avec des ajustements si nécessaires »  
- **La CFDT demande la programmation des groupes de travail sur tous les éléments qui jouent pour la CAP :** nous refusons une année de plus sur « critères simplifiés », et voulons mener à bien les négociations promises comme sur la carrière des agents d’accueil des lycées par exemple. Il est répondu : **« à partir d’octobre »… nous serons très vigilants !**  
La CFDT prépare des propositions sur ces questions.

**3/ Complémentaire Santé et Prévoyance**  
Le CT du 27/09 a émis un avis favorable à la dénonciation du contrat avec Intériale et au passage à la labellisation.  
**La CFDT a voté pour, sous réserve d’une participation satisfaisante …. Sans avoir encore de montant, on sent que la collectivité s’oriente vers une participation qui pourrait apporter un vrai plus … ? Suite au prochain épisode : AU CT du 5 novembre.**  
Le DGS réaffirme la volonté de la Région d’être très incitative sur la Prévoyance. C’était la demande de la CFDT.  
  
**Pour les adhérents Intériale,** comme nous l’avons dit hier, la Région s’engage  
- à les informer personnellement (ils n’ont pas à résilier eux-mêmes leur contrat, puisque la résiliation du contrat de groupe est globale et faite par la Région)  
- A prendre les mesures nécessaires pour qu’il n’y ait pas de rupture de couverture.

**3/ Les astreintes**  
Mise en place d’astreintes harmonisées et formalisées pour :  
- les astreintes techniques sur les bâtiments du siège  
- les chauffeurs le dimanche  
- les agents des UT à la semaine  
- les agents de direction (DG-DGA)

**Sur les astreintes techniques,** la CFDT demande que les astreintes ne soient pas positionnées sur des jours de récupération comme le permet le texte …le DG convient qu’il faut éviter dans toute la mesure du possible.

L’administration précise que la réponse à une intrusion n’est en aucun cas une intervention physique de l’agent d’astreinte : intervention de l’entreprise de sécurité, puis le cas échéant, l’agent d’astreinte intervient par exemple pour réparer le carreau cassé, la porte fracturée …

**Pour les astreintes chauffeurs :** même si un agent enchaîne des trajets programmés le samedi et des interventions sur astreinte le dimanche, l’astreinte décisionnelle fera respecter les temps de repos légaux.  
Les agents pourront partir avec une voiture le vendredi soir, mais leur astreinte commence le samedi.  
La CFDT demande :  
- **l’affichage** des plannings  
- qu’il soit veillé à **ne pas dépasser 25H supplémentaires par mois, pour que toutes soient rémunérées.**  
Ces demandes sont entendues.

**Pour les astreintes des UT**  
Les astreintes se feront d’un jour de semaine à un jour de semaine (pour ne pas empiéter sur  2 week-ends).

Pour toutes ces astreintes, il faut croiser avec le règlement du temps de travail du siège. Ainsi par exemple les heures de nuit sont fixées de 22H à 5H  
  
**Pour la rémunération des astreintes, la CFDT relève que :  
*« Les montants de l’indemnité d’astreinte d’exploitation et de l’indemnité d’astreinte de sécurité sont majorés de 50% lorsque l’agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours francs avant le début de cette période (article 2 de l’arrêté du 24 août 2006). »***

**Le DGS affirme « Nous respecterons le cadre règlementaire dans toutes ces subtilités, y compris celle relevée par la CFDT »**

Sous réserve de toutes ces remarques, la CFDT vote pour.

**4/ Questions diverses … et néanmoins importantes soulevées par les organisations syndicales dont la CFDT:**

**4.1 Avancée du Pôle Viotte**  
A la CP d’octobre : achat immobilier  
**Intégration dans les locaux : 2021.**  
Tous les services hors Square Castan et Delavelle iront au Pôle Viotte.  
**Une bonne nouvelle :** la problématique du **stationnement** n’est pas laissée à la charge de chaque agent, comme c’était le cas en début de projet.  
Il y aura des places de stationnement pour les véhicules de service, mais aussi une recherche de stationnement sans frais à proximité pour les agents … en plus des transports en commun bien sûr.

**4.2 Avenir du service apprentissage.**  
La loi « Choisir son avenir professionnel» a renvoyé l’apprentissage hors du champ de la Fonction publique, aux branches professionnelles.

**La Région garantit :**  
- que les agents ne sont reversés au Centre de gestion  
- qu’il y aura maintien de la Direction actuelle, avec une part d’action apprentissage (soutien à l’investissement dans les CFA, péréquation entre les centres ...)  
- qu’il n’y aura pas d’agents en surnombre

Cette loi a également attribué aux Régions **la compétence Orientation** (ex. ONISEP). Sur ce point on est en attente de décrets d’application. Et d’ailleurs les agents seront impactés à des dates différentes. La Région prévoit un accompagnement pour les agents qui auraient besoin d’une reconversion professionnelle.  
**Elle mène (jusqu’à février 2019) une étude interne sur le meilleur positionnement de la mission « Orientation » dans l’organigramme.**

**4.3 Chèques-déjeuner**  
Le retour au papier n’est pas envisagé puisque la carte sera le seul support en 2020.  
La DRH a saisi l’opérateur des dysfonctionnements que nous avons signalés.  
Le marché court avec cet opérateur jusqu’au 31/12/2019, il ne peut donc être dénoncé dans l’immédiat.

**La Secrétaire de la section CFDT du Conseil Régional  
Dominique AUBRY-FRELIN 06 82 13 75 11  
dominique.aubry@bourgognefranchecomte.fr**

